Le Nord

ADMINISTRATION — 15, rue d'Angleterre, 15 — *LILLE* — **BUREAU D'ANNONCES** — 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)

CONDITIONS	
Par la poste, Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.	

PUBLICITÉ	
Annonces	la ligne 0,40
Réclames	— 0,75
Faits-divers	— 2,00
Chronique locale	— 1,00
Échos	— 5,00
Gazette du Nord	— 5,00

Temps probable. — En France, le temps va rester généralement beau ; des fortes chaleurs sont probables.

Aimer Dieu n'est pas l'effort d'une vertu sublime, c'est le devoir de tout chrétien. En dehors de l'amour de Dieu, il n'y a plus qu'un christianisme apparent dont l'âme s'est retirée.

CHAMBRE DES DEPUTES

Suite et fin de la séance du jeudi 11 juillet

LES HABITATIONS A BON MARCHÉ

L'article 1er est adopté.

M. HONORAT demande que la banlieue de Paris soit comprise dans une rayon de 20 kilomètres au lieu de 15.

La Commission accepte l'amendement qui est adopté.

M. SIEGFRIED développe une proposition relative aux maisons individuelles entourées d'un jardin de 10 ares.

M. Delachenal, M. Jules Roche font des réserves à propos des procédés administratifs relatifs à l'évaluation de la cote mobilière.

M. BONNEFAY déclare que la Commission a tout fait pour pallier les principales difficultés.

M. BESNARD déclare que la loi sera appliquée en toute impartialité.

Les douze premiers articles de la loi sont adoptés.

Sur l'article 13, M. BEDOUCE insiste vivement pour que les membres des syndicats ouvriers aient un délégué dans les Commissions.

M. BOURGEOIS lui donne satisfaction.

Les articles 13 à 22 sont adoptés.

Sur l'article 25, MM. ROSIER et l'abbé LEMIRE se préoccupent de la situation des familles nombreuses.

M. BONNEFAY répond que l'un des principaux objets de la loi est précisément de recueillir les familles nombreuses.

MM. ROUANET, MILLEVOYE, BONNEFAY, Th. REINACH, Ch. DUMONT présentent des observations.

Le texte de l'article 25 spécifie que les logements, jusqu'à concurrence des deux tiers du montant de la valeur locative de l'ensemble des logements devront être affectés à des familles de trois enfants âgés de moins de 15 ans.

M. BEAUREGARD voudrait qu'on ajoute : « S'il n'y avait pas assez de familles nombreuses on ne laissera pas les appartements inoccupés.

M. BONNEFAY. — Je suis convaincu qu'il y aura toujours assez de clients !

L'article 25 est adopté sans modifications.

Il en est de même des articles 26 et 27.

M. POTTE explique ce que sont les « portions ménagères » dans certaines communes du Nord.

Il demande pour qu'elles soient affectées aux habitations à bon marché.

La disjonction est prononcée.

L'ensemble de la loi est voté à l'unanimité de 575 votants.

MM. Chéron et Le Cheroy ont déposé une proposition ayant pour but d'établir une contribution nationale aux charges des familles prévoyantes.

Les douze premiers articles sont adoptés. Les articles 13, 14, 15 sont disjoints.

La séance est levée à 7 h. 45. Ce matin, séance à 9 heures.

SENAT

Suite et fin de la séance du jeudi 11 juillet

Le traité de protectorat avec le Maroc

LES AUMONIERS

M. JENOUVRIER demande au Gouvernement d'organiser pour les troupes d'occupation, un corps d'aumôniers militaires. Il y a bien, dit-il, les aumôniers volontaires et les chefs les accueillent très bien, mais, ce n'est pas suffisant. Le chef catholique des aumôniers est le Vicaire apostolique espagnol. Or, à des catholiques français il faut des aumôniers français. (Très bien sur de nombreux bancs.) Il faudra plus encore d'aumôniers lorsque la pacification terminée, les Français se rendront en grand nombre au Maroc.

Il faut obtenir du gouvernement espagnol la main-levée de son hypothèque religieuse. C'est le Pape qui, d'accord avec le gouvernement espagnol, peut donner l'autorisation nécessaire. Il y consentira volontiers à la condition qu'on le lui demande. (Mouvements.)

La France serait le bénéficiaire de la mesure que je propose. C'est au Gouvernement qu'il appartient de faire cette demande par un mandataire officiel. (Très bien à droite. Interruptions.) Ce serait reprendre des négociations diplomatiques avec le Saint-Siège. Bien des difficultés disparaîtraient si vous vouliez causer avec le Pape. Pourquoi ne pas y consentir.

L'envoi d'un mandataire à Rome peut se faire par un simple décret. (Exclamations à gauche. Vifs applaudissements à droite.)

M. d'ESTOURNELLES de CONSTANT ne croit pas à la nécessité d'une conquête indéfinie au Maroc. Notre occupation militaire quelque soit son importance sera insuffisante si une administration de protectorat ne la complète pas. Les Marocains doivent être intéressés à votre œuvre. Le protectorat doit être l'administration par les indigènes sous le contrôle et la responsabilité de la France.

Le protectorat n'aura aucun effet s'il ne donne pas à la fois satisfaction aux Français, aux Marocains et aux étrangers.

Réponse de M. Poincaré

M. POINCARÉ.— Le traité franco-allemand a donné lieu à une brillante discussion où certaines imperfections ont été signalées, mais personne n'a songé à demander l'évacuation du Maroc. Tout le monde a compris qu'il était impossible de laisser une autre nation que la nation s'installer au Maroc (Très bien).

Le traité nous laisse la liberté d'établir notre protectorat. C'est la première mesure à prendre, et il fallait un traité de protectorat.

Le traité marocain ne règle pas la question des protégés, la solution dépend de la convention internationale de Madrid, et il faut en obtenir le plus tôt possible la révision.

Les négociations à ce sujet ne sont peut-être pas aussi difficiles que le croit M. de Lamarzelle. Nous devons en plus créer sans retard une juridiction régulière et un enseignement franco-arabe.

En ce qui concerne les négociations avec l'Espagne, elles sont très avancées, elles suivent une marche satisfaisante ; le traité actuel a été soigneusement amélioré par M. Regnault.

Or, si Moulay-Hafid voulait abdiquer, son fils et successeur serait tenu à l'accord.

Nous avons fait choix, comme résident général d'un homme dont tout le monde a fait l'éloge. Il connaît admirablement le Maroc, c'est un général de grande valeur et en même temps un administrateur vraiment remarquable.

La France ne doit se servir de son épée que pour ouvrir les voies à la civilisation (Très bien).

Il reste un malaise, contre-coup de la proclamation du protectorat. Le général Gouraud a réussi à rétablir l'ordre là où il était le plus compromis.

Le Président du Conseil, en terminant, dit : Le Maroc ne se consolidera pas en un seul jour, mais le pays jugera les choses avec calme. Nous ne devons pas lui dissimuler les difficultés. L'œuvre sera longue à accomplir, mais le Gouvernement sait qu'il peut compter sans réserve sur le patriotisme du Sénat (Vifs applaudissements).

Après observations de M. DELAHAYE, l'article unique du projet est adopté.

Le Sénat adopte différentes propositions et décide de siéger ce matin, à 9 h. 1/4.

Séance levée à 6 h. 30.

LE NORD A LOURDES

Le Comité des pèlerinages du Nord n'a pas à sa disposition les vastes ressources du Pèlerinage national et les souscriptions recueillies dans toute la France.

Pour couvrir les frais considérables occasionnés par les 700 à 800 malades pauvres qu'il se charge de conduire à Lourdes, il est obligé, comme les autres pèlerinages régionaux, de faire appel à la générosité des catholiques du diocèse et d'augmenter, plus que ne le fait le National, le prix de chaque billet. C'est, de ce chef, une somme d'environ 40.000 fr. qu'il doit trouver chaque année pour solder le complément des prix du voyage, les frais de nourriture en cours de route et d'hospitalisation à Lourdes, ainsi que les frais de location des voitures belges à couloirs plus commodes pour les soins à donner à ces malades.

En outre, dans le prix des billets sont compris le Manuel et l'insigne spécial que le Comité remet à chaque pèlerin.

Train Vert

Les inscriptions pour le train **Vert** ne seront reçues que du 29 juillet au 7 août.

Toutefois on peut dès maintenant se procurer au bureau de la Permanence sacerdotale, 15, rue d'Angleterre, les feuilles imprimées qui devront être remplies et signées pour constituer les dossiers des malades qui se proposent de demander leur inscription.

Le bureau est ouvert de 9 h. 1/2 à midi et de 2 h. 1/2 à 5 heures.

—(o)—

SOUSCRIPTION
pour les malades pauvres du diocèse de Cambrai
A LOURDES

Lille. Souscription, 5 fr. — **Esquelmes.** Anonyme, 2 fr. — **Louvroil.** Anonyme, 5 fr. — **Dunkerque.** Anonyme, 1 fr. 10. — **Tourcoing.** M. Louis Toulemonde, 5 fr. — **Lille.** Mme Wallaert, 10 fr. — **Petit-Roeulx.** Une mère de famille demande la protection de la T. S. Vierge, 1 fr. — **Tourcoing-les-Prairies.** M. Albert Masurel, 10 fr. — **Wasquehal.** Anonyme, à l'intention d'une personne, 1 fr. — **Genlis.** C. Lecomte, 5 fr. — **Vieg.** M. le Curé, 5 fr. — **Roubaix.** Mme Paul Scrive, 5 fr. — **Wattrelos.** Une mère de famille recommande ses enfants à N.-D. de Lourdes, 1 fr. — Pour la vocation de deux jeunes séminaristes, 1 fr.

ÉCHOS

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

M. D'Herbomez, curé de Raillencourt, est transféré à Bévillers.

M. Alvin, curé de Ramillies, est transféré à Raillencourt.

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DES MINEURS

Au sujet de la réglementation des salaires, le Congrès des mineurs a adopté à l'unanimité le texte suivant :

« Nous sommes d'avis qu'une loi intervienne pour consacrer le principe d'un minimum de salaire, le taux devant être fixé entre les syndicats ouvriers et les employeurs. »

Votes de nos députés pour la R.-P.

Ont voté **contre** : Defontaine, Lemire, Pasqual.

S'est abstenu : M. Guislain.

Ont voté **pour** : Bouvier, Cochin, Dansette, Dayaine, Delory, Dubled, Dumont, Ghesquière, Gonteaux, Guesde, Groussan, Le Roy, Pilchon, Potié, Seydoux, Vandame, Vincent.

Absents par congé : Selle et Droin.

Le fonctionnement du système de R. P.
VOTÉ PAR LA CHAMBRE

La Chambre des députés vient de terminer enfin ses travaux sur la R. P.

Le projet du gouvernement qui a été adopté repose sur le **scrutin de liste** par département, et non plus sur les majorités absolues au premier tour, relative au second tour, mais sur la **représentation des minorités**.

Comment on vote par liste, tous les électeurs le savent pour avoir employé ce système aux élections municipales.

Mais comment se fera la répartition des sièges entre les différents partis, — car il n'y aura plus qu'un seul tour de scrutin, — il peut être intéressant de l'examiner, en faisant l'application au département du Nord du système adopté, d'après les résultats des élections législatives de 1910 et en tenant compte que le département aurait désormais 26 députés.

On verra qu'il n'y a rien de plus simple que de se familiariser avec des expressions qui pouvaient jusqu'ici paraître plus ou moins barbares, comme quotient électoral, apparentement, utilisation des restes, procédé des moyennes, primes à la majorité, etc.

Le Nord a donc 26 députés à élire.

Trois listes se présentant : une liste libérale-progressiste, une liste radicale et radicale-socialiste, une liste socialiste.

410.016 électeurs ont pris part au scrutin.

Les libéraux-progressistes ont obtenu 162.600 suffrages.

Les radicaux et radicaux-socialistes 108.669

Les socialistes 131.757

LE QUOTIENT ÉLECTORAL

Il s'agit de connaître le quotient électoral, c'est-à-dire le nombre de voix nécessaire à chaque liste pour avoir un député. Le quotient électoral s'obtient, dit le projet, en divisant le nombre total des votants par le nombre de députés à élire, soit 410.016 : 26

Le quotient sera 15.769.

Chaque liste, dit le projet, reçoit autant de sièges que le nombre de ses suffrages contient de fois le quotient électoral.

Avec ses 162.600 voix la liste libérale-progressiste obtient donc (162.600 : 15.769) dix sièges et il lui reste 12.010 voix non représentées.

La liste radicale et radicale-socialiste obtient (108.669 : 15.769) six sièges et il lui reste 14.655 voix non représentées.

La liste socialiste obtient (131.757 : 15.769) huit sièges, et il lui reste 5.805 voix non représentées.

L'UTILISATION DES RESTES

24 sièges étant attribués, il s'agit maintenant de répartir les restes.

Si les trois listes ne sont pas apparentées, comme le projet de loi le permet, on se sert du procédé des moyennes pour déterminer l'attribution des sièges restants.

En donnant le 25e siège à la liste libérale progressiste, cette liste qui a obtenu dix sièges, en aurait onze pour 162.600 voix, soit une moyenne générale : 11) de 15.436 voix.

En le donnant à la liste radicale-socialiste avec ses six premiers sièges, elle en aurait sept pour 108.669 voix, soit une moyenne (108.669 : 7) de 15.524 voix.

Si le 25e siège était attribué à la liste socialiste, pour (8 + 1) neuf sièges, cette liste aurait une moyenne de (131.757 voix : 9) 14.638 voix.

La liste radicale et radicale-socialiste présentant la plus forte moyenne, le 25e siège lui serait donné.

Par le même procédé, le 26e siège reviendrait à la liste libérale-progressiste.

Le résultat général, en cas de non-apparentement, serait donc :

Liste libérale-progressiste	10+1 = 11 sièges
Liste radicale-et-radicale-socialiste	6+1 = 7 sièges
Liste socialiste	8+0 = 8 sièges

L'APPARENTEMENT

Supposons maintenant — ce que doivent au préalable tenter les candidats — que la liste radicale et radicale-socialiste et la liste socialiste soient apparentées.

Après la première répartition des sièges, voici comment on se servirait des restes pour les 25e et 26e sièges.

On totalisera les voix inutilisées des deux listes apparentées :

Liste radicale-et-radicale-socialiste	14.655 voix
Liste socialiste	5.805 voix
	19.460 voix

Ce chiffre contient une fois ce quotient électoral (15.769), le 25e siège doit être attribué en groupement des deux listes, la liste libérale-progressiste ayant pour reste que 12.010 voix.

Mais sera-ce un siège radical ou un siège socialiste ? D'après le projet celle des deux listes groupées qui doit recevoir le siège est celle qui, après l'avoir reçu, présentera la plus forte moyenne de suffrages pour chaque siège, c'est-à-dire, comme nous l'avons exposé plus haut, que ce siège reviendra à la liste radicale et radicale-socialiste.

Le 26e siège ira à la liste libérale-progressiste, qui a une plus forte moyenne de voix que la liste socialiste.

L'apparentement donnerait donc, dans le cas présent, les mêmes résultats que le non-apparentement.

LA MAJORITÉ ABSOLUE

Mais un autre cas peut se présenter.

S'il ne faisait que la répartition des 26 sièges ne donnait point ici la majorité absolue des sièges au groupement des listes radicale et socialiste, qui, ayant 230.416 suffrages sur 410.016 votants, a la majorité absolue, ce groupement doit avoir la majorité absolue des sièges, et, alors, le 26e siège reviendrait à la liste du groupement qui présenterait après l'autre la plus forte moyenne.

Il pourrait arriver, dans les départements ayant à élire un nombre pair de représentant, que la majorité absolue, si elle était faible, n'eût que la moitié des sièges. La Chambre a voulu qu'elle en ait la moitié plus un.

312 Le seul savon réellement parfumé à l'**Eau de Cologne** porte le N° **312**. Le pain : 0 fr. 30. — **Victor VAISSIER.** 0234

Le 15 juillet sera un jour férié

Le 14 juillet tombe, cette année, un dimanche. Est-ce que le lundi 15 juillet sera jour férié ?

La question ne fait aucun doute. On se rappelle que la loi du 20 décembre 1906 avait laissé le point dans l'ombre. Mais le commentaire législatif a fixé l'usage.

Nous reproduisons de nouveau le rapport de M. Guillier, qui présentait la loi au Sénat :

« La pensée du législateur a été celle-ci : Quand les fêtes légales coïncident avec un dimanche, les employés de commerce et de banque, que la confusion du dimanche et du jour de fête privé du repos dont la fête les aurait fait bénéficier, doivent cependant pouvoir en jouir. A cet effet, on a décidé que, si le lendemain de ces fêtes est un lundi, ce jour-là il ne pourrait être réclamé aucun paiement ni dressé aucun protêt. De la sorte les patrons n'ayant plus une raison impérieuse de tenir ouverts leurs guichets, peuvent accorder la journée du lundi à leurs subordonnés, et ceux-ci peuvent goûter deux jours de repos, l'un correspondant au dimanche, l'autre à la fête légale ».

Les derniers précédents remontent au lendemain de Noël 1910, et au lendemain du 1er janvier 1911. Ces jours-là, la Bourse n'ouvrit point, et les échéances furent légalement différées de vingt-quatre heures.

Il en sera de même le 15 juillet 1912.

Les officiers de réserve au Maroc

Le ministre de la Guerre a autorisé les officiers de réserve à servir au Maroc. Voici dans quelles conditions ce déplacement pourra être obtenu :

1° L'engagement de servir un an au moins dans le service actif prévu par la circulaire du 5 juin 1912 devra être formulé par les intéressés sur la demande même qu'ils adresseront au ministre.

Aucun désignation ne sera faite en faveur d'officiers ayant moins de six mois de grade d'officier.

2° Tout officier de réserve désigné par le ministre pour servir au Maroc sera soumis à toutes les obligations imposées aux officiers de l'armée active par les lois et règlements en vigueur ;

3° L'indemnité d'entrée en campagne sera payée à l'officier intéressé, avant son départ, sur ordonnancement du sous-intendant le plus rapproché de sa résidence, qui assurera, en outre, sa mise en route.

En cas de non exécution de l'engagement d'un an, sauf le cas de force majeure, le ministre de la Guerre se réserve le droit de poursuivre le remboursement de l'indemnité d'entrée en campagne.

4° Les officiers de réserve désignés pour servir au Maroc conserveront le statut des officiers de réserve, en aucun cas, ils ne pourront prétendre à être titularisés, au titre de l'armée active. Ils seront considérés comme accomplissant un stage volontaire ; par suite, une année entière passée au Maroc pourra leur tenir lieu de la totalité des périodes d'instruction ou stages qui sont exigées pour être proposés au grade supérieur.

Moteurine

la meilleure des Essences parce qu'elle est la plus homogène.

088-2

Le trafic des décorations

Après une instruction qui a duré plus d'un an, M. Turtat, juge d'instruction de la Seine, a signé une ordonnance renvoyant devant le tribunal correctionnel pour escroquerie par promesse de décorations, Boutman, Clémenti, Dutruel et Evrard, ces deux derniers de Lille, et pour usage de sceaux et de timbres de l'autorité publique, Réveillard.

Par contre, ont bénéficié d'un non-lieu MM. Cottet, Doucet, Gouarder et Valensi.

C'est à la suite d'un examen mental conclusant à l'irresponsabilité de Valensi que le magistrat a signé l'ordonnance de non-lieu en sa faveur.

L'affaire viendra le 23 juillet devant la 9e chambre de police correctionnelle, présidée par M. Ausset. Mes Decori, Alcide Delmont et Max Vincent, défendront les inculpés.

Le TOUR de FRANCE

La septième étape : NICE-MARSEILLE

(334 kilomètres)

C'est aujourd'hui, vendredi que sera disputée la septième étape. La lutte sera plus terrible que jamais sur les monotones routes de Provence. Voici l'itinéraire et l'horaire probable :

Nice (départ) 3 h. matin ; Sospel (54 kil.) 5 h. 05 ; Nice (95 kil.) 6 h. 40 ; Fréjus (165 kil.) 8 h. 45 ; Hyères (242 kil.) 11 h. 30 ; Toulon (265 kil.) 12 h. 25 soir : La Ciotat (302 kil.) 1 h. 45 ; Marseille (334 kil.) 2 h. 50.

Un homme tombe d'un train
A SAILLY-SUR-LA-LYS

M. Derathe, 25 ans, employé de la maison Dutilleul, à Armentières, avait pris place jeudi matin dans le train qui arrive à Armentières. La portière sur laquelle il était accoudé s'ouvrit brusquement : M. Derathe tomba sur le sol. Relevé avec des plaies au front et des contusions, il fut ramené en automobile à son domicile, rue Nicolas-Leblanc à Armentières ; son état n'a rien d'inquiétant.

Le feu à l'Hospice Comtesse
A LILLE

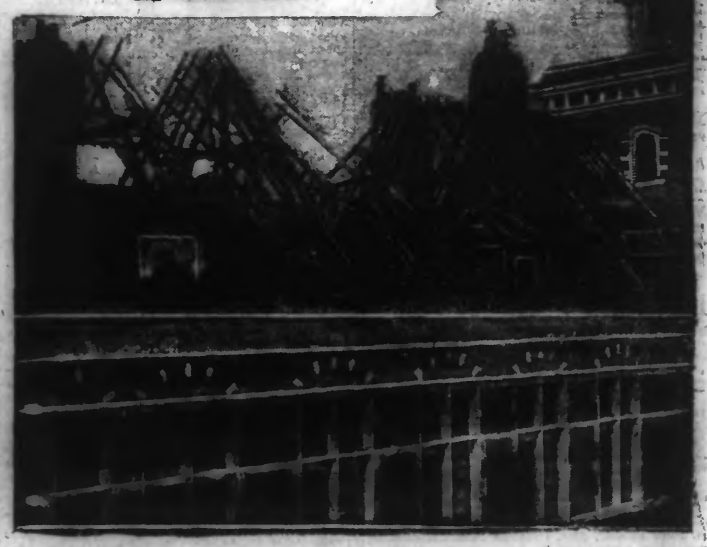

L'hospice Comtesse a reçu jeudi matin la visite de M. Lemay, vice-président de la commission des hospices, de M. Combemale, administrateur.

Ces Messieurs se sont rendu compte des dégâts qu'avait causés l'incendie et ont chargé M. Casde, l'économe, de transmettre leurs félicitations à tout le personnel dont nous avons signalé le dévouement.

Toute la journée de jeudi les Sœurs et les infirmiers ont procédé à l'aménagement des locaux provisoires où seront logés les vieillards. Les quinze infirmes ont pu reprendre leurs places à l'infirmerie qui n'a été atteinte ni par le feu ni par l'eau.

Nous donnons ci-contre la photographie du grenier qui a été détruit par les flammes. Ce dernier ne peut être aperçu que de l'intérieur de l'hospice ; il est situé, comme nous le disions, au-dessus d'un bâtiment adossé aux maisons qui s'élèvent en bordure de la rue de la Monnaie.

LES GRÈVES
A DUNKERQUE

LA SITUATION

Ainsi que tout le faisait prévoir, dans leur réunion de mercredi soir les dockers ont voté la grève à outrance.

Cette grève, il faut le dire, n'est pas populaire et la grande majorité la subissent et ne la veulent pas. Elle leur a été pour ainsi dire imposée par d'actifs meneurs.

Il a été décidé que cette grève ne cesserait que lorsque les inscrits auraient obtenu satisfaction, que le conflit des ouvriers charbonniers avec les négociants du quai au Bois aurait été solutionné, qu'en fin les dockers auraient obtenu leurs huit francs par jour.

Mais l'opinion générale est, jusqu'à présent, que cette grève ne saurait durer ; on parlait même de reprise du travail pour lundi.

Quoi qu'il en soit, la situation actuelle est claire : l'immense masse des dockers partisans du travail est dirigée, dominée par un groupe de partisans résolus de tout arrêt du travail. Qui aura le dernier mot ? Nul jusqu'ici ne peut le prémaguer.

Les grévistes ont essayé de débaucher, jeudi, d'autres corporations, jusque les employés des tramways, qui sont convoqués à une réunion ce soir, vendredi, à onze heures.

Les bateliers ont adhéré en grand nombre au mouvement.

LA JOURNÉE DE JEUDI

La journée a été calme, grâce aux mesures très sévères.

La réunion habituelle des dockers eut lieu à trois heures le matin, elle se passa sans incident, quoqu'elle réunit un nombre de plusieurs milliers de grévistes.

Contrairement à ce qu'on avait annoncé, les Chantiers de France ont continué de travailler, et la sortie des ouvriers, à onze heures et demie, pour laquelle un important service d'ordre avait été organisé, s'est faite sans incident.

L'entrée à une heure a été marquée d'une tentative de débauchage de la part d'un groupe assez considérable de grévistes qui, postés aux abords des portes, invectivaient les nombreux ouvriers qui entraient sans hésitation.

L'un des grévistes voulut harangner les travailleurs, mais il en fut empêché par la gendarmerie.

Se formant alors en colonne, les manifestants revinrent vers la ville, suivis de gendarmes à cheval ; au nombre de 4 à 500, ils essayèrent d'arrêter un tram quai du Leughenaer ; repoussés toujours en avant, ils prirent la rue du Quai, puis celle de l'Église et, par la rue de la Marine et le Parc, ils revinrent à la Bourse du Travail.

On a placardé sur les murs de la sous-préfecture la copie d'une dépêche du sous-préfet du Havre, annonçant que le travail avait repris entièrement dans ce port, à l'exception des dockers.

M. Terquem, maire de Dunkerque, avait, de son côté, reçu de son collègue du Havre confirmation de cette nouvelle.

Les orateurs partis, les citoyens Rivelli, Jouhaux, etc., avaient déclaré au contraire que la grève durait toujours.

Cette constatation provoque de nombreux commentaires.

Les filatures travaillent ; une seule tentative de débauchage a été faite à la filature Weill, rue de l'Industrie ; les gendarmes, accourus aussitôt, refoulèrent facilement les manifestants.

—o—

Le navire dunkerquois « Berck frères », chargé de briquettes pour la marine de guerre à Brest, est parti jeudi matin pour ce port avec un équipage de marins de l'Etat provenant de la défense mobile et placés sous les ordres des officiers du bord.

Il n'y a eu aucune manifestation.

CONDAMNATIONS

Deux grévistes ont comparu jeudi matin devant le Tribunal correctionnel.

L'un d'eux, Henri Deschamps, 30 ans, marin, a été condamné à un mois de prison pour jet de briques dans la direction des gendarmes et pour rébellion.

L'autre, un marin breton, Guillaume Le Coadic, a recueilli 15 jours de prison pour le même motif.

LES PREMIÈRES CONSÉQUENCES

Elles se font déjà lourdement sentir ; un grand steamer, sur rade, s'apprêtant à entrer, a reçu l'ordre de se faire décharger à Anvers : il en est de même d'une bonne trentaine d'autres navires chargés de bois. Le vapeur « Penfeld » a rebroussé chemin et est allé à Boulogne, où l'on travaille ; de même le paquebot « Ile-de-France », chargé de passagers qui, comme chaque année, devait faire à Dunkerque un séjour de quelque temps, a appareillé pour Anvers, au grand préjudice de nos commerçants, pour qui ses passagers, chaque année, constituent une très riche clientèle.

Les dockers s'en rendent compte et le déplorent tous les premiers, mais ils subissant ces dommages réels au nom d'une solidarité mal placée en l'espèce.

TERRIBLE ACCIDENT
à la barrière du Blanc-Seau à Tourcoing
En voulant sauver sa fille un homme est tué par un train
DE MARCHANDISES

Admirable dévouement d'un garde-barrière

Jeudi à 6 heures du matin, la barrière était fermée pour le passage d'un train de marchandises. Le garde-barrière, Alfred Veerman, se trouvait à son poste.

Plusieurs personnes attendaient derrière la barrière l'arrivée d'un train de voyageurs qui devait passer à 6 h. 10 pour se rendre à Menin. Parmi elles se trouvaient M. Emile Verhaeghe, 66 ans, tailleur, rue Daubenton à Roubaix. Il allait à Moorslède assister à l'enterrement de son frère et avait donné rendez-vous à sa fille, Mme Paul Bousin, qui habite rue des Trois-Villes, 4, à Croix.

UNE SCÈNE TRAGIQUE

Le train de marchandises était à une vingtaine de mètres du passage à niveau lorsqu'on vit arriver toute essoufflée Mme Paul Bousin. Croyant que c'était le train qu'elle devait prendre et apercevant son père de l'autre côté de la barrière elle voulut traverser la voie. Le garde-barrière lui cria d'arrêter. N'écoutant pas ce conseil la jeune femme s'engagea en courant sur la voie, buta contre un rail et tomba. Le train n'était plus qu'à douze mètres. Le garde-barrière Veerman s'élança aussitôt et au prix de sa vie, saisissant Mme Bousin, fut assez heureux de la retirer. La locomotive frôla le courageux sauveteur. Malheureusement M. Verhaeghe avait vu lui aussi le danger que courait sa fille et s'était jeté sur la voie pour la sauver. Trop tard ! La machine vint l'atteindre en plein corps et le projeta à une quinzaine de mètres sur la même voie.

Le mécanicien, malgré tous ses efforts, ne put arrêter la locomotive qu'une quarantaine de mètres plus loin. Une douzaine de wagons avait passé au-dessus du corps de l'infortuné tailleur sans le toucher.

Mme BOUSIN VEUT SAUVER SON PÈRE

On devine l'affolement et la douleur de Mme Bousin. A toutes forces elle voulait se jeter sous les roues pour le retirer. Il fallut toute l'énergie d'un préposé d'octroi, M. Crespel, pour l'en empêcher.

Le train arrêté, M. Arthur Lava, peintre, a pu reprendre leurs places à l'infirmerie qui n'a été atteinte ni par le feu ni par l'eau.

Nous donnons ci-contre la photographie du grenier qui a été détruit par les flammes. Ce dernier ne peut être aperçu que de l'intérieur de l'hospice ; il est situé, comme nous le disions, au-dessus d'un bâtiment adossé aux maisons qui s'élèvent en bordure de la rue de la Monnaie.

Cours des Marchés à terme en laines, cotons et cafés, du 11 juillet 1912

MOIS	Roubaix-Tourcoing T.U. COTE précéd.	COTE 11 h. 30 Roub.	COTE 4 h. 30 Tourc.	OFFRES achet.	OFFRES vend.
Juillet	5 82 1/2	5 82 1/2	5 82 1/2	5 80	5 82 1/2
Août	5 82 1/2	5 80	5 80	5 80	5 82 1/2
Septembre	5 80	—	—	5 80	5 82 1/2
Octobre	5 80	—	—	5 77 1/2	—
Novembre	5 80	5 80	5 77 1/2	5 77 1/2	5 80
Décembre	5 77 1/2	5 77 1/2	5 77 1/2	5 75	—
Janvier	5 75	5 77 1/2	5 77 1/2	5 75	5 77 1/2
Février	5 75	5 75	—	—	—
Mars	5 72 1/2	—	—	—	—
Avril	5 72 1/2	5 70	5 70	—	—
Mai	5 70	—	—	—	—
Juin	5 70	5 70	5 70	—	—
Tendance					
Ventes		455.000 k.			

MOIS	Anvers T.B. COTE de 11 h. 30 précéd	jour	soir
Juillet	5 725	5 725	5 725
Août	5 725	5 70	5 70
Septembre	5 70	5 70	5 70
Octobre	5 70	5 70	5 70
Novembre	5 70	5 70	5 675
Décembre	5 70	5 675	5 675
Janvier	5 675	5 675	5 675
Février	5 675	5 675	5 675
Mars	5 65	5 65	5 65
Avril	5 65	5 65	5 65
Mai	5 65	5 65	5 625
Juin	5 625	5 625	5 625
Tendance	calme		
Ventes	55000	60000	

MOIS	Le Havre Laines Mérinos COTE 10 h. précéd	jour	soir
Juillet	170	170	170
Août	171	171	171
Septembre	171 50	171 50	171 50
Octobre	171 50	171 50	171 50
Novembre	172	172	172
Décembre	172	172	172
Janvier	172	172	172
Février	174 50	174 50	174 50
Mars	174 50	174 50	174 50
Avril	174 50	174 50	174 50
Mai	174 50	174 50	174 50
Juin	—	—	—
Tendance	Calme		
Ventes	—	—	50

MOIS	Le Havre COTONS précéd	jour	soir
Juillet	84 50	84 50	84 62
Août	83 75	83 87	84
Septembre	83	83	83 37
Octobre	81 75	81 75	81 87
Novembre	81 12	81 12	81 12
Décembre	80 37	81 25	80 12
Janvier	80	79 87	79 87
Février	79 87	79 87	79 87
Mars	80	79 87	79 87
Avril	79 75	79 62	79 62
Mai	79 62	79 75	79 62
Juin	79 50	79 62	79 50
Tendance	Soutenue		
Ventes	11300	1700	18350

MOIS	Le Havre CAFÉS précéd	jour	soir
Courant	82 25	82 25	82 75
Juillet-Août	82 50	82 50	82 75
Août-Sept.	82 50	82 25	82 75
Sept.-Oct.	82 50	82 50	83
Oct.-Nov.	83 75	83 75	83 25
Nov.-Déc.	83 75	83 75	83 25
Déc.-Janv. 1913	82 50	83 50	83
Janv.-Févr.	82 50	82 50	83
Févr.-Mars	82 25	83 50	83
Mars-Avril	82 25	83 50	83
Avril-Mai	82 25	83 50	83 75
Mai-Juin	—	—	—
Juin-Juillet	—	—	—
Tendance	Soutenue		
Ventes	26300	4000	12[illegible]

MOIS	New Orléans COTONS précéd	jour	New-York COTONS précéd	jour	New-York CAFÉS précéd	jour
Juillet	12 84	12 95	11 85	11 93	13 28	13 12
Août	12 59	12 65	11 92	11 96	13 36	13 19
Septembre	12 44	12 54	11 99	12 05	13 43	13 26
Octobre	12 29	12 39	12 10	12 19	13 50	13 32
Novembre	12 30	12 40	12 12	12 23	13 57	13 40
Décembre	12 30	12 44	12 17	12 26	13 63	13 46
Janvier	12 35	12 44	12 15	12 23	13 66	13 50
Février	12 39	12 52	12 18	12 36	13 60	13 55
Mars	12 42	12 52	12 23	12 30	13 70	13 53
Avril	—	—	—	—	13 72	13 55
Mai	—	—	12 25	12 35	13 73	13 56
Juin	—	—	—	—	13 73	13 59
Juillet	—	—	—	—	—	—
Tendance					Soutenue	

MOIS	LIVERPOOL COTONS cours de clôt. précédé	jour
Courant	6 84,5	6 85,5
Juillet-Août	6 84	6 85
Août-Sept.	6 80	6 80,5
Sept.-Oct.	6 72,5	6 74,5
Oct.-Nov.	6 67	6 65 5
Nov.-Déc.	6 65,5	6 6[illegible]
Déc.-Janv. 1913	6 63,5	6 64
Janv.-Févr.	6 63	6 61
Févr.-Mars	6 63,5	6 64,5
Mars-Avril	6 64	6 62
Avril-Mai	6 64 5	6 63
Mai-Juin	6 65,5	6 63,5
Juin-Juillet	—	—
Tendance	Soutenue	

DERNIERS TÉLÉGRAMMES

New-York. — **Cotons.** — **Recettes probables** 1900 balles.

MOIS	Précd.	1er av.	2e av.	3e av.
Juillet	11,93	12,02	11,97	.....
Août	11,96	12,07	12,01	.....
Octobre	12,19	12,29	12,22	.....
Décembre	12,26	12,38	12,30	.....
Mai	12,30	12,39	12,35	.....

Roubaix-Tourcoing. — **LAINES.** — **Affaires** traitées à la corbeille :

Matin. — 15.000 k. à 5,80, Juillet. — 25.000 k. à 5,82 ½, id. — 5.000 k. à 5,80, Août. — 5.000 k. à 5,80, Novembre. — 15.000 k. à 5,77 ½, Décembre. — 5.000 k. à 5,77 ½, Janvier. — 5.000 k. à 5,70, Avril. — 5.000 k. à 5,70, Juin. — 5.000 k. à 5,72 ½, id. — Echanges : 5.000 k., Juillet s/ Août, écart 0,02 c. ½. — 10.000 k., Juillet s/ Janvier, écart 0,05 c. Total : 115.000 k.

Soir. — 5.000 k. à 5,80, Juillet. — 5.000 k. à 5,82 ½, id. — 5.000 k. à 5,77 ½, Novembre. — 5.000 k. à 5,77 ½, Décembre. — Echange : 10.000 k., Juillet s/ Janvier, écart 0,05 c. Total : 40.000 k.

Dernier jour d'émission de filières sur Juillet le 23 courant avant 4 heures.